

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 1998

DELIBERATION N° 98/09/391

**OBJET : FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX
SISE 2, RUE MARC SANGNIER DENOMMES « MAISON DES
ASSOCIATIONS ».**

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la commission des Finances,

Le rapporteur entendu,

A la majorité des voix (5 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN,
Mme QUAINQUARD, Mme GREMILLON),

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit, le tarif de location des locaux communaux sis 2, rue Marc Sangnier, dénommés « Maison des Associations » :

	3 premières heures	heure supplémentaire
<u>Associations Yerroises :</u>		
-Salle de l'entrée	gratuit	gratuit
-Salle avec bar	gratuit	gratuit
-Bureau	gratuit	-
-Salle de l'entrée + salle avec bar	gratuit	gratuit
<u>Autres personnes morales et physiques Yerroises :</u>		
-Salle de l'entrée	400 F	80 F
-Salle avec bar	600 F	80 F
-Salle de l'entrée + salle avec bar	800 F	80 F
<u>Toutes personnes morales et physiques non Yerroises :</u>		
-Salle de l'entrée	2.000 F	90 F
-Salle avec bar	2.250 F	90 F
-Salle de l'entrée + salle avec bar	3.500 F	90 F

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 1998.

DIT qu'un justificatif d'assurance sera demandé ainsi qu'une caution de 2.000 F.

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la commune, exercice 1998, fonction 0, sous-fonction 022, nature 752.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 2 octobre 1998 et de la publication
le 2 octobre 1998
Le Maire,

